Correction application : principes de droit liés à l'utilisation des médias

Pour chacune des photos suivantes, détermine si

- Tu peux prendre la photo sans l'autorisation des personnes qui y apparaissent
- Tu peux publier la photo sans l'autorisation des personnes qui y apparaissent

A

B

D

C

E

F

G

H

I

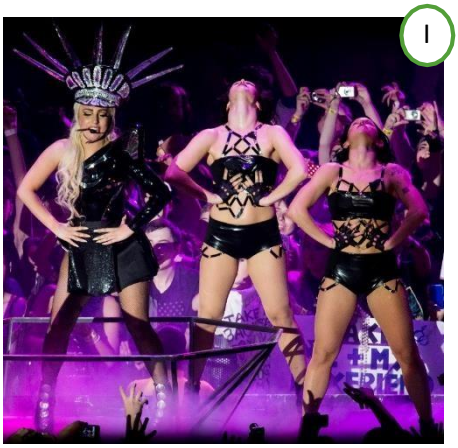

Source: en.wikipedia.org (public festival); commons.wikimedia.org – la Grand Place de Bruxelles; commons.wikimedia.org (photo personnes âgées); en.wikipedia.org (Lady Gaga – LoveGame); Pixabay (vélo, enfants, cyclisme); Pixabay (enfant sur le pot); Pixabay (beau hommes personne); Pixabay (hommes rugby, chapeaux); pixabay (stop – timide)

Photo	Je peux prendre la photo sans l'autorisation des personnes qui y apparaissent	Je peux publier la photo sans l'autorisation des personnes qui y apparaissent
A	Oui car il s'agit d'une foule dans un lieu public	Oui car il s'agit d'une foule dans un lieu public
B	Oui, en prenant la pose, les personnes donnent leur consentement pour être photographiées	Non, en prenant la pose, les personnes donnent leur consentement pour être photographiées, pas pour publier leur photo. Je devrai demander leur autorisation.
C	Oui, en prenant la pose, la personne donne son consentement pour être photographiée	Non, je dois demander l'autorisation de la personne dans la mesure où elle est identifiable.
D	Oui, en prenant la pose, les personnes donnent leur consentement pour être photographiées	Non, je dois demander l'autorisation aux parents des enfants si je veux les montrer en dehors du cercle dans lequel la photo a été prise. Si les parents sont séparés, l'accord des 2 est nécessaires.
E	Oui, en prenant la pose, les personnes donnent leur consentement pour être photographiées	Non, je dois demander l'autorisation aux parents des enfants si je veux les montrer en dehors du cercle dans lequel la photo a été prise. Si les parents sont séparés, l'accord des 2 est nécessaires.
F	Non, la personne marque clairement le refus d'être prise en photo	Non, la personne n'a pas donné son accord pour prendre la photo, encore moins pour la publier.
G	Oui, en prenant la pose, les personnes donnent leur consentement pour être photographiées	Non, en prenant la pose, les personnes donnent leur consentement pour être photographiées, pas pour publier leur photo. Je devrai demander leur autorisation.
H	Oui car il s'agit de passants pris par hasard dans un lieu public.	Non car l'objet principal de la photo est la maison du Roi de la Grand'Place de Bruxelles et non les personnes présentes.
I	Oui, la chanteuse Lady Gaga, personnage public, est ici en représentation	Oui, la photo peut être publiée, mais uniquement à des fins non commerciales (pas pour réaliser des tee-shirts destinés à être revendus par exemple).